



Je me separe je ne suis pas marié j ai une fille de 1 an et demie

Par **birs_old**, le **27/08/2007** à **11:59**

bonjour je suis un pere qui a une fille d un an et demi je ne suis pas marié et mon ex se separe de moi. quel droit vais je avoir ? puis je avoir une garde alternée et sous quel condition l avoir ? j habite paris elle demenage a tours soit 250 km . j ai reconnu ma fille a la naissance nous etions ensemble depuis 7 ans et elle veut diriger les droit de visites rnj aimerais avoir une synthese des reponses sur l emsemble des droits me concernantrnil y a t il des avocats specialistes ?

Par **Jurigaby**, le **27/08/2007** à **18:20**

Bonjour.rnrnDans la mesure ou vous avez reconnu l'enfant, vos droits sur l'enfat sont les même que ceux de sa mère.rnrnA partir de là, vous avez deux possibilités, soit vous vous entendez à l'amiable sur le montant de la pension, la garde alternée etc.. Soit c'est Le Jaf qui fixera les règles à votre place.